

Heures supplémentaires: Où en est-on vraiment?

La réponse du Gouvernement à ma question orale du Parlement du mois de septembre (qui ne m'avait pas satisfait) semble suggérer que l'accumulation d'heures supplémentaires n'existe pas à sa connaissance.

Force est de constater que dans les faits, la surcharge de travail toujours plus grande n'est pas si "symbolique" et pas seulement dans le secteur hospitalier. Il semble même que dans certains services, il devient pratiquement impossible de récupérer ces heures, comme le prévoit cependant la législation.

Qu'elles soient nommées "travail supplémentaire" ou "heures supplémentaires", ces périodes devraient être exceptionnelles et limitées dans la durée pour couvrir certains pics de travail. Si tel n'était pas le cas, cela dénoterait au mieux une augmentation trop importante des tâches ou au pire une mauvaise organisation et un manque chronique d'effectif.

Cette accumulation d'heures réduit d'autant le temps de repos indispensable à tout travailleur pour l'accomplissement de ses tâches dans de bonnes conditions. Ne pas pouvoir les récupérer entame logiquement la motivation, perturbe la vie familiale et favorise à moyen terme les mutations et les démissions.

Il semble que certains services soient plus touchés que d'autres et deux d'entre eux font l'objet d'une attention particulière dans cette intervention.

Afin de faire toute la lumière sur le sujet, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Gouvernement peut-il livrer une liste avec le nombre d'heures supplémentaires totales par service (avec le nombres d'EPT correspondant)?**
- 2) Peut-il également fournir une liste détaillée par brigades pour les services de la Police cantonale ainsi que par domaine d'activités pour l'Hôpital du Jura?**
- 3) A l'image du secteur privé, l'Etat a-t-il l'obligation de provisionner un certain montant proportionnel aux heures supplémentaires afin de pouvoir couvrir les rétributions en espèces si l'employé le demandait?**
- 4) Quelle(s) mesure(s) le Gouvernement entend-t-il prendre lorsque le nombre d'heures supplémentaires devient chronique?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 28 octobre 2009

Pour le groupe UDC


Damien Lachat




